



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pour diffusion immédiate

B2B Trust et la Canada-Vie concluent des ententes de distribution relativement au programme de prêts REER

15 novembre 2011 – B2B Trust et la Canada-Vie ont conclu une entente de distribution de prêts REER. Cette nouvelle entente permettra d’offrir des taux privilégiés sur les prêts REER aux investisseurs canadiens qui acquerront, par l’entremise de conseillers et d’agents d’assurance accrédités, des polices de fonds distincts admissibles de la Canada-Vie.

« Chez B2B Trust, nous sommes d’avis que les prêts REER sont la pierre angulaire des affaires de tout conseiller », avance Susi McCord, première vice-présidente, Marketing et distribution pour B2B Trust. « L’ajout de la Canada-Vie à notre liste d’alliances de distribution pour les prêts REER offre encore plus d’options de placement aux agents généraux gestionnaires et aux agents d’assurance de partout au pays. »

« Tout le monde a une stratégie financière unique comportant des objectifs et des besoins bien particuliers », mentionne Michael Campbell, vice-président du développement des marchés pour la Canada-Vie. « Le programme de prêts REER de B2B Trust vient compléter notre vaste gamme de produits offerts et contribue à répondre aux divers besoins de nos clients en matière d’investissement. »

B2B Trust, une filiale à part entière de la Banque Laurentienne du Canada, est l’un des principaux fournisseurs en ce qui concerne les prêts investissement et les prêts REER offerts aux tiers par les conseillers et les agents des secteurs de l’assurance et des fonds communs de placement, ainsi que par les courtiers et les agents généraux gestionnaires (AG). Les polices de fonds distincts sont offertes exclusivement par l’intermédiaire d’alliances de distribution conclues avec les plus importantes compagnies d’assurance, dont la Canada-Vie.

À propos de la Canada-Vie

Au Canada, la Canada-Vie offre un large éventail de produits et de services d’assurance et de gestion du patrimoine à l’intention des particuliers, des familles et des propriétaires d’entreprise dans l’ensemble du pays. Ces produits comprennent les placements, l’épargne et la retraite, les rentes et l’assurance en cas de décès, d’invalidité ou de maladie grave. Les produits de la Canada-Vie sont distribués par l’entremise de conseillers indépendants associés à des AG ainsi qu’à des comptes nationaux.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec :

Lisa An

Veritas Communications

416.955.4587

an@veritascanada.com

Manon Stébenne
Directrice principale, Médias et relations publiques
Banque Laurentienne
514.284.4500 poste 8232
manon.stebenne@banquelaurentienne.ca

Marlene Klassen, APR
Vice-présidente adjointe, Communications
Canada-Vie
204.946.7705

Au Québec, toute référence au terme conseiller correspond à conseiller en sécurité financière au titre des polices d'assurance individuelle et de fonds distincts, et à conseiller en assurance collective/régimes de rentes collectives au titre des produits collectifs.
© B2B TRUST est une marque de commerce enregistrée au nom de B2B Trust.